

Monsieur le MAIRE
Mairie
Rue Henri Méry 30220
Saint Laurent D'Aigouze

Nîmes, le 09 janvier 2023

Objet. : Modification simplifiée n°2 du PLU

Courrier suivi par : Christine Roy
t: 04 66 04 50 68 e: christine.roy@gard.chambagri.fr

Monsieur,

Vous avez saisi la Chambre d'Agriculture pour avis au sujet de la modification simplifiée n°2 du PLU. Celle-ci est menée afin de modifier à la marge le règlement écrit. Après étude des documents par nos services, nous vous faisons part de nos observations.

Après étude des documents par nos services, nous vous informons que nous n'avons pas de remarque à formuler. Aussi nous avons l'honneur de d'émettre un avis favorable au projet de modification simplifiée n°2 du PLU de Saint Laurent d'Aigouze.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, en l'assurance de ma considération distinguée.

La Présidente,

Magali SAUMADE



Bien à toi
Magali

